

DOSSIER DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

PERSONNE MAJEURE

Réservé à l'administration

Touche Tab pour passer au champ suivant

Rendez-vous pour le dépôt du dossier :

Le _____ à ___ h ___

Réservé à l'administration

Agent en charge du dossier :

Service État Civil et Élections
rue du Maréchal Leclerc
BP 10082

10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX

Tél : 03.25.71.34.34

etatscivil@la-chapelle-st-luc.eu

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient collectées. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les agents de l'état civil afin de traiter vos différents dossiers et de vous contacter si nécessaire. Elles sont destinées à être utilisées par le service État Civil – Élections de la mairie de La Chapelle Saint-Luc dans le cadre d'une obligation légale. Elles seront conservées indéfiniment. Conformément à la loi RGPD, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le délégué à la protection des données, place Alexandre Israël, 10027 Troyes – Tél : 03.25.42.34.38 – dpd@troyes-cm.fr ou en instruisant une réclamation auprès de la CNIL.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

OBJET DE LA DEMANDE :

Toute personne peut demander à changer de prénom à condition de justifier d'un intérêt légitime. Par exemple : l'un de vos prénoms ou l'association entre votre prénom et votre nom est ridicule ou vous porte préjudice.

La demande peut porter sur :

- La modification, adjonction ou suppression d'un ou plusieurs prénoms
- La modification de l'ordre des prénoms
- L'adjonction ou la suppression d'un tiret

LIEU DE LA DEMANDE :

La demande de changement de prénom doit être faite auprès de la mairie du lieu de naissance ou du lieu de résidence de l'intéressé.

CONDITIONS :

Il n'y a pas de condition d'âge.

La demande est ouverte aux français, aux réfugiés et aux ressortissants étrangers (sauf exceptions, voir point suivant).

Pour les mineurs, la demande doit être faite conjointement par les détenteurs de l'autorité parentale. Le consentement du mineur est requis s'il a plus de 13 ans.

Pour les majeurs sous tutelle, la demande doit être faite par le tuteur.

DEMANDEUR DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :

Les ressortissants des pays suivants ne peuvent pas bénéficier de la procédure de changement de prénom, sauf s'ils ont également la nationalité française ou le statut de réfugié ou apatride : Autriche, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Allemagne, Turquie.

La décision de changement de prénom rendue en faveur d'un demandeur de nationalité étrangère peut ne pas être reconnue par les autorités de l'Etat dont il possède la nationalité.

DÉPÔT DU DOSSIER :

Le dossier complet et les originaux des pièces à joindre doivent être déposés par l'intéressé.

**LE DÉPÔT DU DOSSIER SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.
LA PRÉSENCE DE L'INTÉRESSÉ EST OBLIGATOIRE.**

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient collectées. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les agents de l'état civil afin de traiter vos différents dossiers et de vous contacter si nécessaire. Elles sont destinées à être utilisées par le service État Civil – Élections de la mairie de La Chapelle Saint-Luc dans le cadre d'une obligation légale. Elles seront conservées indéfiniment. Conformément à la loi RGPD, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le délégué à la protection des données, place Alexandre Israël, 10027 Troyes – Tél : 03.25.42.34.38 – dpd@troyes-cm.fr ou en instruisant une réclamation auprès de la CNIL.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

Sauf indication contraire, les originaux des pièces mentionnées sont à fournir.

Touche Tab pour passer au champ suivant

- Formulaire de demande rempli et signé

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (Français et réfugiés)
 - Pour les Français nés à l'étranger, à demander par internet sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/> ou sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>
 - Pour les réfugiés et apatrides, à demander à l'OFPPA, Service État Civil, 201 rue Carnot, 94 136 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 6 mois pour les ressortissants étrangers
 - À demander au Consulat du pays concerné en France
 - Si l'acte original n'est pas en français, il doit être accompagné de sa traduction effectuée par une autorité française assermentée
 - Selon les pays, l'acte devra être légalisé ou apostillé

- Pièce d'identité en cours de validité
 - Carte Nationale d'Identité, passeport ou titre de séjour

- Livret de famille

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

- En cas d'hébergement chez un tiers :
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois
 - Copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - Attestation sur l'honneur d'hébergement

- Justificatifs de l'intérêt légitime motivant la demande
 - Toutes pièces relatives à la scolarité, la vie personnelle, professionnelle, administrative, etc.

- Copies intégrales de moins de 3 mois des actes d'état civil à modifier en cas de changement de prénom
 - Copie intégrale de l'acte de mariage
 - Copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint (marié ou pacsé)
 - Copie intégrale des actes de naissance de tous les enfants

POUR LES DEMANDEURS AYANT UNE DOUBLE NATIONALITÉ :

- Pièce d'identité justifiant de la seconde nationalité

POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS :

- Certificat de coutume (à demander au Consulat du pays concerné en France)

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient collectées. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les agents de l'état civil afin de traiter vos différents dossiers et de vous contacter si nécessaire. Elles sont destinées à être utilisées par le service État Civil – Élections de la mairie de La Chapelle Saint-Luc dans le cadre d'une obligation légale. Elles seront conservées indéfiniment. Conformément à la loi RGPD, vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le délégué à la protection des données, place Alexandre Israël, 10027 Troyes – Tél : 03.25.42.34.38 – dpd@troyes-cm.fr ou en instruisant une réclamation auprès de la CNIL.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

PERSONNE MAJEURE

(Article 60 du Code Civil)

Touche Tab pour passer au champ suivant

Je soussigné(e),

Prénom(s)⁽¹⁾ :

NOM :

Né(e) le :

À (ville, pays) :

De nationalité⁽²⁾ :

Adresse⁽³⁾ :

Courriel :

N° de téléphone :

Demande à me prénommer désormais, dans l'ordre déterminé ci-dessous :

1^{er} prénom :

2^e prénom : (4)

3^e prénom :

4^e prénom :

5^e prénom :

Pour les motifs suivants⁽⁵⁾ :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si besoin, continuer la saisie page suivante : touche Tab

⁽¹⁾ Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans votre acte de naissance, dans l'ordre présentement établi.

⁽²⁾ Joignez la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (si vous disposez d'une double nationalité, merci de joindre une pièce d'identité correspondant à chacune de vos nationalités).

⁽³⁾ Joignez un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Si vous êtes actuellement hébergé(e) par un tiers, joignez un justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne hébergeante ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre résidence se situe à son domicile (en précisant la date/période du début de l'hébergement).

⁽⁴⁾ Ne remplissez cette rubrique et les suivantes qu'en cas de choix d'autres prénoms.

⁽⁵⁾ Joignez tous les documents utiles à la présente demande afin d'attester de votre intérêt légitime au changement de prénom(s) sollicité. Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de votre demande sur papier libre.

Touche Tab pour passer au champ suivant

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

J'atteste sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom(s) n'est actuellement en cours devant les juridictions françaises, et qu'aucune demande de changement de prénom(s) n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil.

Je déclare n'avoir jamais formulé de demande de changement de prénom(s).

Si tel n'est pas le cas,

J'ai déjà formulé la ou les demande(s) de changement de prénom(s) mentionnée(s) ci-dessous :

Date et lieu de la demande	Autorité saisie	Date de la décision rendue ⁽⁶⁾

Je demande également la mise à jour des actes de l'état civil⁽⁷⁾ listés ci-dessous, dès lors que le changement de prénom(s) demandé aura une incidence sur ces actes :

Mon acte de naissance : naissance le à

Mon acte de mariage (le cas échéant) : mariage le à

L'acte de naissance de mon conjoint (le cas échéant)

NOM du conjoint :

Prénom(s) du conjoint :

Date et lieu de naissance (ville, pays) du conjoint :

⁽⁶⁾ Joignez une copie de la décision rendue.

⁽⁷⁾ Joignez une copie intégrale, en original, des actes de l'état civil dont il est demandé modification, ainsi qu'une copie de votre/vos livret(s) de famille.

L'acte de naissance de mon partenaire de PACS (le cas échéant)

NOM du partenaire :

Prénom(s) du partenaire :

Date et lieu de naissance (ville, pays) du partenaire :

L'acte de naissance de mon/mes enfant(s)⁽⁸⁾ (le cas échéant)

NOM de mon 1^{er} enfant :

Prénom(s) de mon 1^{er} enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) de mon 1^{er} enfant :

NOM de mon 2^e enfant :

Prénom(s) de mon 2^e enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) de mon 2^e enfant :

NOM de mon 3^e enfant :

Prénom(s) de mon 3^e enfant :

Date et lieu de naissance (ville, pays) de mon 3^e enfant :

Je suis de nationalité étrangère⁽⁹⁾ et je joins à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de ma loi personnelle en matière de changement de prénom. Je suis informé(e) que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet dans le pays dont je suis ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'aient valablement reconnue.

Je procéderai aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Fait à le

Signature du déclarant :

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

⁽⁸⁾ Si vous avez plus de 3 enfants concernés par la mise à jour des actes de l'état civil, merci de joindre une page supplémentaire à la présente demande.

⁽⁹⁾ Si vous possédez une double nationalité (dont la nationalité française) ou si vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne vous est pas destinée.